

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE**

SASU 2STEL

CAPITAL SOCIAL 3000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 28 RUE DU PRE COMTAL ZAC DES GRAVANCHES 63100

CLERMONT-FERRAND

SIREN : 894037852 RCS DE CLERMONT-FERRAND

PROCÈS-VERBAL DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE

Ordre du jour : Décision de mise en sommeil de la société.

Après avoir entendu l'exposé du président, l'associé unique décide de mettre en sommeil l'activité de la société à compter du 01 juillet 2025.

Cette décision est motivée par l'absence d'activité.

Il est précisé que cette mise en sommeil est temporaire. La société conservera sa personnalité morale et pourra reprendre l'activité à tout moment dans un délai maximal de deux ans.

Le président est chargé d'effectuer les formalités nécessaires auprès du greffe du tribunal de commerce.

Fait à Clermont-Ferrand, le 28 juin 2025 à 19h00

L'actionnaire unique

M. Salem CHAABANE



Le président

M. Salem AMARA

